

Ressources en ligne

Associations & COVID-19

Mis à jour le 6 mai 2020

Depuis janvier 2020, la France est confrontée à une épidémie de Coronavirus COVID-19. Celle-ci a un impact sur la vie de l'ensemble des Français mais également sur la gestion et la poursuite de la vie associative. Le service Jeunesse Sport et Vie Associative de la DDSC 34 vous propose ce répertoire (non exhaustif) de différentes ressources mobilisables en ligne pour vous aider à gérer l'impact de la crise sur vos activités.

Sommaire

Emploi p.3

- ✓ Le Ministère du Travail vous informe et vous accompagne
- ✓ Congés payés, RTT, durée du travail : le Code du travail est assoupli pendant l'urgence sanitaire
- ✓ Le recours à l'activité partielle
- ✓ COVID-19 : quelles solutions pour mes salariés ?

Gouvernance & vie associative p.5

- ✓ Les associations et la crise du coronavirus : l'Etat vous accompagne
 - Les mesures juridiques conséquences du Covid-19
 - Le fonctionnement des associations
 - Les mesures pour des secteurs associatifs spécifiques
- ✓ COVID-19 : Associations, faire face à la crise
- ✓ Vade-mecum des mesures d'aides exceptionnelles au secteur culturel

Outils numériques, télétravail & formations en ligne p.7

- ✓ Le programme « Point d'Appui au Numérique Associatif »
- ✓ HelloAsso, des ressources pour les associations
- ✓ Télétravail : outils et conseils pour s'organiser
- ✓ Webassoc, accompagnement au numérique
- ✓ Solidatech, ressources numériques pour les associations
- ✓ La permanence Numérique du Sport
- ✓ Les Formations Service Civique

Subventions & financements p.9

- ✓ Les mesures pour les associations employeuses

- ✓ Mesures exceptionnelles de délais ou de remise pour accompagner les structures privées en difficulté
- ✓ Coronavirus et entreprises : mesures de soutien aux entreprises
- ✓ Le fonds de solidarité
- ✓ Le Fonds Solutions Associations Occitanie
- ✓ Coronavirus : Bpifrance active des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises
- ✓ COVID-19 : Associations, faire face à la crise

Engagement **p.11**

- ✓ Engagement volontaire, bénévolat et dons
- ✓ COVID-19 : les informations sur les missions de Service Civique
- ✓ COVID-19 : Associations, faire face à la crise
- ✓ La Réserve Civique
- ✓ Bénévolat.fr
- ✓ Solidaires-handicaps
- ✓ Tous mobilisés pour le système de santé

Petit guide de survie, à l'usage des associations en période de confinement **p.13**

⇒ **Retrouvez vos interlocuteurs locaux**

- **Le Mouvement Associatif Occitanie :**
occitanie@lemouvementassociatif.org
- **La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Occitanie :**
contact@cressoccitanie.org
- **La Déléguée Départementale à la Vie Associative Hérault, Laurence Collas :**
ddcs-jsva@herault.gouv.fr
- **Le greffe des associations 34 :**
ddcs-associations@herault.gouv.fr
(pendant la crise sanitaire, ces coordonnées sont également valables pour les partenaires du Iodévois)
- **Le référent unique de la DIRECCTE Occitanie :**
oc.continuite-eco@directe.gouv.fr / 05 62 89 83 72
- **Le référent unique des Chambres de Commerce et d'Industrie :**
entreprises-coronavirus@ccifrance.fr / 01 44 45 38 62
- Pour retrouver les coordonnées des **Points Locaux d'Appui à la Vie Associative :**
<http://occitanie.drjcs.gouv.fr/spip.php?article1901>

⇒ **Suivez chaque jour les nouveaux textes de loi**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14016>

Emploi

✓ **Le Ministère du Travail vous informe et vous accompagne**

Le Ministère du Travail répond aux questions que se posent les employeurs et les particuliers par la tenue d'une Foire Aux Questions.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>

✓ **Congés payés, RTT, durée du travail : le Code du travail est assoupli pendant l'urgence sanitaire**

Congés payés, CET, jours de repos, durée maximale de travail quotidienne ou hebdomadaire, temps de travail des salariés... Des dispositions temporaires ont été exceptionnellement prises afin de permettre aux entreprises de s'adapter aux conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>

✓ **Le recours à l'activité partielle**

La DIRECCTE Occitanie propose un point complet et actualisé concernant le recours à l'activité partielle.

<http://occitanie.direccte.gouv.fr/Le-recours-a-l-activite-partielle>

✓ **COVID-19 : quelles solutions pour mes salariés ?**

Webinaire "Grand public" sur l'emploi à destination des clubs et associations proposé par la Fédération Nationale Profession Sport Loisirs évoquant notamment la question des arrêts de travail pour garde d'enfant, des congés payés, du chômage partiel, du remboursement des cotisations, adhésions.

<https://www.profession-sport-loisirs.fr/actualite/replay-et-support-webinaire-covid-19-queelles-solutions-pour-mes-salaries>

Une association qui a mis en chômage partiel ses salariés, peut-elle faire travailler ses membres bénévoles à leur place pour éviter que l'association ne disparaisse ?

« Le dispositif d'activité partielle permet de prendre en charge les situations dans lesquelles les entreprises connaissent une baisse d'activité pour l'un des motifs suivants (article R.5122-1 du code du travail) :

- conjoncture économique ;
- difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie ;
- sinistre ou intempéries de caractère exceptionnel ;
- transformation, restructuration ou modernisation de l'entreprise ;
- toute autre circonstance de caractère exceptionnel.

Dans la mesure où l'association a obtenu l'autorisation administrative de mettre en place ce dispositif, le fait de remplacer les salariés par des « bénévoles » serait contradictoire avec l'objet de la mesure et pourrait aboutir à des sanctions, sous réserve de l'interprétation de l'administration et des juges du fond.

En effet, si l'employeur demande une indemnisation pour des heures pendant lesquelles des « bénévoles » remplacent les salariés dans leurs fonctions, il est passible de sanctions prévues en cas travail illégal :

- reversement des aides perçues au titre des heures indûment perçues par l'employeur ;
- interdiction de bénéficier pendant 5 ans d'aides publiques ;
- sanctions pénales. »

Réponse de la DIRECCTE, le 1^{er} avril 2020

source : <http://directcte.gouv.fr/>

Gouvernance & vie associative

✓ **Les associations et la crise du coronavirus : l'Etat vous accompagne**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse propose une veille informative afin d'accompagner les associations à se maintenir pendant la crise sanitaire :

<https://www.associations.gouv.fr/covid.html>

➤ **Les mesures juridiques conséquences du Covid-19**

- la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19
- les ordonnances prises en application de la loi d'urgence covid-19
- les conséquences de la crise sur la commande publique

➤ **Le fonctionnement des associations**

- quel impact de la crise sur les associations ? L'enquête du Mouvement Associatif après des responsables d'associations
- le petit guide de survie à l'usage des associations en période de confinement
(*retrouver le guide en fin de ce document*)
- continuer à faire vivre son association grâce aux outils en ligne
- les accueils collectifs de mineurs
- foire aux questions : fonctionnement des associations

➤ **Les mesures pour des secteurs associatifs spécifiques**

- les mesures en faveur des associations du secteur culturel
- associations intervenant directement auprès des populations précaires : une instruction précise le cadre d'action
- les mesures en faveur des structures d'insertion par l'activité économique
- les mesures en faveur du tourisme associatif
- les mesures en faveur du secteur Famille

✓ **COVID-19 : Associations, faire face à la crise**

Le Mouvement Associatif propose une Foire Aux Questions afin de donner des informations concernant la poursuite de la vie statutaire d'une association au regard de la période actuelle (= > onglet *Vie Statutaire*).

- Puis-je reporter l'Assemblée Générale de mon association ?
- Puis-je tenir mon Assemblée Générale en visioconférence ?
- Puis-je repousser l'arrêté des comptes ?

<https://lemouvementassociatif.org/faq-covid-19/>

✓ **Vade-mecum des mesures d'aides exceptionnelles au secteur culturel**

Outil évolutif tenu par la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie au rythme de la déclinaison des ordonnances de la loi d'Etat d'urgence sanitaire.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Actualites/Actualite-a-la-une/Vade-mecum-des-mesures-d-aides-exceptionnelles-au-secteur-culturel>

Adhésion & Cotisation

La cotisation est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'organisme, lorsque les statuts le prévoient. Elle constitue une source de financement destinée à rémunérer l'ensemble du personnel nécessaire au bon fonctionnement de la vie associative (personnel administratif, animateurs, etc.), à payer les frais généraux attendant aux locaux (loyer, charges courantes, etc.), et l'achat de fournitures ainsi qu'à investir ou renouveler le matériel nécessaire à la tenue des activités proposées.

Les statuts ou le règlement intérieur d'une association peuvent prévoir, pour certains motifs un remboursement partiel ou total des cotisations. Si rien n'est prévu, le cotisant ne peut réclamer aucun remboursement. Une association peut néanmoins faire acte de générosité auprès des membres si ses ressources financières le permettent. Dans ce cas, une remise gracieuse partielle sur une prochaine cotisation peut être envisagé plutôt qu'un remboursement.

Adhérer à une association signifie avant tout soutenir son projet, ses statuts et le cas échéant les valeurs qu'elle défend. Une structure associative existe donc au travers de ses membres c'est-à-dire de ses adhérents qui en sont des acteurs essentiels.

& pour poursuivre la réflexion :

Donner envie aux adhérents d'être les acteurs du redémarrage !

<https://www.associationmodeemploi.fr/article/edito-covid-19-et-force-majeure-c-est-le-moment-de-nous-rappeler-collectivement-ce-qu-est-une-association.70961>

Outils numériques, télétravail & formations en ligne

➤ **Le programme « Point d'Appui au Numérique Associatif »**

Le programme « Point d'Appui au Numérique Associatif », initié par le Mouvement Associatif, la Fonda et HelloAsso, référence et fait monter en compétences des acteurs de l'accompagnement associatif sur le numérique.

Pour trouver un point d'appui près de chez soi ou pour entrer dans le programme :

<https://www.helloasso.com/pana/>

Pour en savoir davantage et/ou rejoindre le programme :

Sarah Rousseau, Responsable Régionale de HelloAsso

sarah.r@helloasso.org - 06 25 25 54 04

✓ **HelloAsso, des ressources pour les associations**

Entreprise solidaire d'utilité sociale dans le champ du numérique associatif, HelloAsso propose des ressources pour les associations pendant le confinement : articles, webinaires dédiés et liens vers les ressources proposées par ses partenaires.

<https://www.helloasso.com/blog/coronavirus-des-ressources-pour-les-associations/>

✓ **Télétravail : outils et conseils pour s'organiser**

ADN Ouest se propose de recenser et de mettre régulièrement à jour des informations utiles pour arriver à s'organiser et être efficace en télétravail.

<https://www.adnouest.org/actu/teletravail-outils-et-conseils-pour-s-organiser>

✓ **Webassoc, accompagnement au numérique**

Webassoc est une association de professionnels du web qui accompagne gratuitement les associations.

<https://www.webassoc.org/>

✓ **Solidatech, ressources numériques pour les associations**

Solidatech est un programme de solidarité numérique dédié notamment aux associations poursuivant l'objectif d'aider ces dernières à renforcer leur impact, par le numérique.

<https://www.solidatech.fr/>

✓ **La permanence Numérique du Sport**

Initiée par Hérault Sport, la permanence numérique du sport #PANA a pour but d'accompagner les clubs sportifs Héraultais dans l'utilisation des outils numériques.

<https://www.facebook.com/groups/infosclubssportifsheraultais>

✓ **Les Formations Service Civique**

➤ **Formations des Organismes d'Accueil : Web conférence à distance**

Dans le contexte actuel, Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement, opérateurs nationaux de la formation des organismes d'accueil Service Civique, en accord avec l'Agence du Service Civique et les référents territoriaux Service Civique, proposent des sessions de formation de démarrage à distance particulièrement destinées aux gestionnaires de ce dispositif. Ces formations sont également une ressource pour toute structure désireuse de déposer une demande d'agrément.

<http://www.tuteurs-service-civique.fr>

Pour plus d'informations, contacter Aurélie Jigorel :

ajigorel@uniscite.fr

➤ **Formations Civiques & Citoyennes à distance**

Certains partenaires habilités par l'Etat maintiennent des Formations Civiques et Citoyennes à distance pour permettre aux volontaires d'exercer leur droit acquis avant la date d'échéance de leur contrat, telle cette proposition de l'association Unis-Cité ouverte à tous les volontaires :

https://formation.uniscite.fr/index.php?do=php&action=bloc_detail_formation&formation_id=514

Pour plus d'informations, contacter Lucille Gicquel :

lgicquel@uniscite.fr

Subventions & financements

✓ **Les mesures pour les associations employeuses**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse propose une somme d'informations sur les sujets suivants :

- les aides et appuis exceptionnels aux entreprises accessibles aux associations employeuses et à leurs salariés
- le prêt garanti par l'Etat accessible aux associations
- le Fonds de solidarité ouvert aux associations
- la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- foire aux questions : mesures pour associations employeuses
- partenariat JEP et autres
- foire aux questions : subventions aux associations

<https://www.associations.gouv.fr/covid.html>

✓ **Mesures exceptionnelles de délais ou de remise pour accompagner les structures privées en difficulté**

En raison de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, la DGFIP a mis en place des mesures exceptionnelles pour accompagner les structures privées dans leur paiement de leurs impôts.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/coronavirus-covid-19-mesures-exceptionnelles-de-delais-ou-de-remise-pour-accompagner-les>

✓ **Coronavirus et entreprises : mesures de soutien aux entreprises**

La DIRECCTE Occitanie tient à jour l'actualité des différentes mesures d'accompagnement destinées aux structures privées ainsi qu'une foire aux questions des entreprises.

<http://occitanie.direccte.gouv.fr/Coronavirus-et-entreprises-mesures-de-soutien-aux-entreprises>

✓ **Le fonds de solidarité**

Ce fonds d'aides mis en place par l'État et les Régions pour soutenir les petites entreprises les plus touchées par la crise est accessible (sous conditions) aux petites associations de moins de 10 salariés.

<https://www.associations.gouv.fr/le-fonds-de-solidarite-accessible-aux-associations.html>

✓ **Le Fonds Solutions Associations Occitanie**

La région Occitanie, en concertation avec l'Etat, les Départements et autres partenaires territoriaux lance cette mesure d'aide aux associations composée de deux volets : le versement simplifié des subventions votées ou qui seront votées avant le 30 juin et l'ouverture d'un fonds exceptionnel de soutien (sous conditions) pour les associations organisatrices d'événements maintenus, annulés ou reportés qui auraient engagé des dépenses.

<https://www.laregion.fr/Solutions-associations-Occitanie>

✓ **Coronavirus : Bpifrance active des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises**

Pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le coronavirus, Bpifrance a mis en place une série de mesures et un accès dédié pour les renseigner et les orienter pour traiter leurs problèmes de trésorerie.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

✓ **COVID-19 : Associations, faire face à la crise**

Le Mouvement Associatif propose une Foire Aux Questions afin de donner des informations concernant les aides et subventions mobilisables en cette période ainsi que la gestion des subventions et aides acquises au regard de la période actuelle (=> *onglet Aides & Subventions*).

<https://lemouvementassociatif.org/faq-covid-19/>

✓ **Dispositif de secours à l'économie sociale et solidaire**

Le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'innovation lance le Dispositif de secours ESS afin d'apporter une aide d'urgence aux très petites entreprises de ce secteur menacées par les effets de la crise Covid-19.

<http://www.fse.gouv.fr/fse-mag/lancement-dun-dispositif-pour-les-acteurs-de-less-impactes-par-la-crise-sanitaire>

Pour rappel, toutes les aides mises en place à destination des entreprises sont applicables également aux associations

Engagement

✓ Engagement volontaire, bénévolat et dons

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse propose une somme d'informations sur les sujets suivants :

- le bénévolat en période de confinement
- bénévoles et confinés : quelques idées d'actions
- Jeveuxaider.gouv.fr : la plateforme gouvernementale pour proposer son aide
- la plateforme benevolat.fr
- les volontaires en service civique
- #20h05JeDonne
- faire un don aux acteurs de la solidarité
- foire aux questions : engagement volontaire, bénévolat, dons

<https://www.associations.gouv.fr/covid.html>

✓ COVID-19 : les informations sur les missions de Service Civique

Les équipes du Service Civique tiennent une veille actualisée où chacun - organisme d'accueil et volontaire, trouvera réponse à ses questions en cette période de crise sanitaire : actualité, communiqués officiels de l'Agence, outils (guide, foire aux questions) et contacts utiles.

<https://www.service-civique.gouv.fr/page/covid-19-les-informations-sur-les-missions-de-service-civique>

✓ COVID-19 : Associations, faire face à la crise

Le Mouvement Associatif propose une Foire Aux Questions concernant la gestion du bénévolat, du volontariat en Service Civique, de la Réserve civique (= > onglet Engagement) :

- le bénévolat est-il un motif possible de l'attestation de déplacement dérogatoire ?
- les contrats des volontaires en Service Civique sont-ils maintenus même lorsque les missions ne peuvent plus être réalisées ?
- mon association rencontre des difficultés matérielles pour faire signer les avenants aux jeunes en service civique, des aménagements sont-ils prévus ?
- un lien peut-il être fait entre Réserve civique et Service civique ?
- qu'en est-il des Services civiques à l'international ?

<https://lemouvementassociatif.org/faq-covid-19/>

✓ La Réserve Civique

Un site recensant les différents besoins identifiés sur les territoires et proposant la mise en contact entre structures associatives et volontaires.

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

✓ **Bénévolat.fr**

Regroupement d'associations intermédiaires proposant de continuer à agir à travers des actions de bénévolat à distance en fluidifiant les échanges entre les bénévoles et les associations pour augmenter le soutien de tous.

<https://benevolat.fr/>

✓ **Solidaires-handicaps**

Plateforme de mobilisation exclusivement dédiée aux actions en faveur des personnes en situation de handicap.

<https://solidaires-handicaps.fr/>

✓ **Tous mobilisés pour le système de santé**

Plateforme mise en place par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et élargie aux autres Agences Régionales de Santé proposant des formes d'engagement pour venir en soutien aux équipes soignantes.

<https://www.renfort-covid.fr/>

Les Centres de Ressources et d'Informations des Bénévoles 34

Profession Sport Loisirs 34 (PSL) :

04 67 67 41 98 /06 37 33 15 84

christophe.garnier@psl34.org

I PEICC :

04 67 16 46 02

contact@ipeicc.com ou i-peicc@orange.fr

Mouvement Rural :

04 67 88 78 17

crib@mouvement-rural.fr

Petit guide de survie, à l'usage des associations en période de confinement

L'INJEP et Kogito Association vous proposent différentes fiches thématiques concernant les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement mais aussi la gestion du travail à distance, les activités propices à la période de confinement pour votre association, la préparation à la sortie du confinement.

Lien :

<https://fr.calameo.com/read/004606316cb7b88af2233>

Sujets abordés :

1^{ère} partie : Mesures exceptionnelles du gouvernement

Fiche 1 : le chômage partiel

Fiche 2 : Les règles dérogatoires du télétravail

Fiche 3 : Les autres mesures gouvernementales exceptionnelles

Fiche 4 : Gérer les effets de la suspension des activités

Fiche 5 : Quand la solidarité s'organise jeuxaider.gouv.fr

2^e partie : Comment s'y prendre pour travailler à distance

Fiche 6 : Organiser une réunion téléphonique

Fiche 7 : Organiser une vidéoconférence avec Jitsi

Fiche 8 : Développer une collaboration grâce aux outils numériques

Fiche 9 : Se former et s'informer à distances

Fiche 10 : Se faire accompagner durant le confinement

3^e partie : Profitez du confinement pour faire le grand ménage de printemps

Fiche 11 : Lire, comprendre et analyser son contrat d'assurance

Fiche 12 : Revisiter ses statuts

Fiche 13 : Trier, ranger et classer les documents de l'association

Fiche 14 : Préparer les réponses aux appels à projet

Fiche 15 : Mettre sa compatibilité et ses outils de gestion à jour

4^e partie : Restez zen

Fiche 16 : Gérer sa communication presse et réseaux sociaux en période de confinement

Fiche 17 : Prioriser ses actions en période de crise

Fiche 18 : Carnet culturel et sportif

5^e partie : Préparer l'après confinement

Fiche 19 : Identifier les forces des collaborateurs pour envisager l'avenir de l'association

Fiche 20 : Pour faire chanter le lendemain des associations

Fiche 21 : Se réinterroger sur le sens de l'engagement

Fiche 22 : Enquête sur les associations et la crise du Covid-19